

DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-78

Objet : Charte de déontologie de la Sécurité Civile

Secrétaire de séance : madame Laëtitia Bourjat

❖ **Présents** :

➤ **Membres avec voix délibérative** :

Mesdames et Messieurs, Hélène Baptiste, Laëtitia Bourjat, Claudie Coste (en visio), Sylvie Dubois, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest (en visio), Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce (en visio), Michel Mizzi (en visio), Ronan Philippe (en visio), Marc-Antoine Quenette (en visio), Ingrid Richioud (en visio), Christophe Vignal, Michel Villemagne (en visio)

➤ **Membres avec voix consultative** :

Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, Lieutenant Sébastien Contesse, Colonel Laurent Courtial, M. Christophe Gleyze, Colonel Vincent Honoré, Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Médecin-chef Gérard Millier, , Mme Carole Rouveure

❖ **Excusés** :

➤ **Membres avec voix délibérative** :

Mesdames et Messieurs Olivier Amrane, Thierry Avouac, Sandrine Chareyre, Cécile Duchamp, Georges Fangier, Christian Féroussier, Sylvie Gaucher, Jean-Yves Meyer, Martine Ollivier, Françoise Rieu-Fromentin, René Sabatier, Matthieu Salel, Laurent Ughetto, Jean-Paul Vallon

➤ **Membres avec voix consultative** :

Adjudant Nicolas Fogeron, Capitaine Julien Hilaire, Adjudant-chef Michèle Locatelli, Capitaine Jérôme Ployon, Capitaine Didier Zen

➤ **Autres membres de droit** :

M. Gwenn Jeffroy, directeur de cabinet, représentant Mme la préfète de l'Ardèche, Sophie Elizéon
M. Alain Moreau, chef du service de gestion comptable de la DDFIP

❖ **Procuration** :

M. René Sabatier à M. Laurent Marce
M. Jean-Paul Vallon à Mme Laëtita Bourjat
M. Jean-Yves Meyer à M. Jean-Manuel Garrido
Mme Sylvie Gaucher à M. Maisonnat
Mme Françoise Rieu-Fromentin à Mme Sandrine Genest
M. Laurent Ughetto à Mme Sylvie Dubois

Objet : Charte de déontologie de la Sécurité Civile

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la charte de déontologie de la sécurité civile et la note de service destinées aux personnels investis d'une mission de sécurité civile,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant l'objectif de cette charte de créer un socle de valeurs et règles communes à l'ensemble des statuts (fonctionnaires d'État, territoriaux et militaires ainsi qu'aux bénévoles des associations agréées de sécurité civile et des réserves de sécurité civile) investis d'une mission de Sécurité civile,

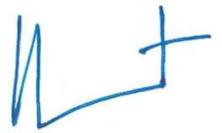
Considérant les quatre thématiques abordées : obligation incombant à l'autorité hiérarchique, valeurs et devoirs des personnels investis d'une mission de sécurité civile permanents ou temporaires et la nécessaire exemplarité des personnels de la sécurité civile et le contrôle de l'action,

Considérant la nécessité d'adopter cette charte en CASDIS afin qu'elle soit pleinement applicable et opposable,

Considérant la nécessité de porter à la connaissance de l'ensemble des agents des personnels du SDIS de l'Ardèche (sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers volontaires et personnels administratifs et techniques spécialisés) la charte de la déontologie de la sécurité civile et sa note et ce, qu'ils soient déjà en fonction ou nouvel arrivant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **AUTORISE** l'intégration de cette charte dans les pratiques de la collectivité.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat